V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Addendum à l'appel à propositions 2012 — EAC/27/11

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV)

(2011/C 373/09)

Le présent addendum complète l'appel à propositions 2011/C 233/06 comme indiqué ci-dessous.

1. **Objectifs et description**

Le présent appel à propositions est fondé sur la décision établissant le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV), adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 15 novembre 2006 (décision n° 1720/2006/CE) [1]. Le programme s'étend sur la période 2007-2013. Ses objectifs spécifiques sont énumérés à l'article 1er, paragraphe 3, de la décision.

2. **Admissibilité**

Le programme EFTLV concerne tous les types et niveaux d'éducation et d'enseignement et de formation professionnels et est accessible à toutes les entités énumérées à l'article 4 de la décision.

Les candidats doivent être établis dans l'un des pays suivants [2]:

— les 27 États membres de l'Union européenne,

— les pays de l'EEE/AELE: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,

— les pays candidats: Croatie, Turquie.

En outre, les candidats de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la République de Serbie sont admissibles à l'ensemble des actions du programme énumérées au point A.2 de l'annexe de la décision n° 1720/2006/CE [3].

[1] Décision n° 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie: http://eur-lex.europa.eu/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:327:0045:0068:FR:PDF et décision n° 1357/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la décision n° 1720/2006/CE: http://eur-lex.europa.eu/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:350:0056:0057:FR:PDF

[2] Sauf pour le programme Jean Monnet, qui est ouvert aux établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

[3] Sous réserve de la signature d'un protocole d'accord entre la Commission et les autorités compétentes de chacun de ces pays. Si, au premier jour du mois au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été prise, le protocole d'accord n'est pas signé, les participants du pays candidat en question ne bénéficieront pas d'un financement et ne seront pas pris en compte pour ce qui est de la taille minimale des consortiums/partenariats.

De plus, les candidats de l'ancienne République yougoslave de Macédoine sont admissibles aux actions suivantes [1]:

— Visites préparatoires Comenius, Grundtvig, Erasmus et Leonardo da Vinci,

— Formation continue Comenius et Grundtvig,

— Visites et échanges Grundtvig,

— Mobilité des étudiants Erasmus à des fins d'études,

— Mobilité du personnel Erasmus — Missions d'enseignement,

— Visites d'étude dans le cadre de l'activité clé 1 du programme transversal,

— Mobilité Leonardo da Vinci.

Conformément à l'article 14, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, les projets et réseaux multilatéraux dans le cadre de Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig et des activités clés du programme transversal sont également ouverts aux partenaires d'autres pays tiers. Pour en savoir plus sur les actions concernées et les modalités de participation, veuillez consulter le guide du programme EFTLV 2012.

3. **Budget et durée des projets**

Le budget total alloué à l'appel à propositions est estimé à 1 141 484 000 EUR.

Le niveau des subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet et le nombre de pays participants.

4. **Date limite pour la présentation des candidatures**

Les principaux délais sont les suivants:

Comenius: mobilité individuelle des élèves	1er décembre 2011
Comenius, Grundtvig: formation continue	
Premier délai:	16 janvier 2012
Autres délais:	30 avril 2012
	17 septembre 2012
Comenius: assistanats	31 janvier 2012
Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig: projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement	2 février 2012
Leonardo da Vinci: projets multilatéraux de transfert d'innovation	2 février 2012

[1] Sur la base de la convention de financement conclue entre le gouvernement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Commission européenne, signée le 21 décembre 2010, concernant le programme national au titre du volet I de l'instrument d'aide de préadhésion — Gestion centralisée pour l'année 2009, qui prévoit un financement par l'Union européenne du projet 4.3 «Actions préparatoires à la participation aux programmes "Éducation et formation tout au long de la vie" et "Jeunesse en action"».

Leonardo da Vinci: mobilité (y compris pour le certificat de mobilité Leonardo da Vinci); Erasmus: cours de langue intensifs (CIEL)	3 février 2012
Programme Jean Monnet	15 février 2012
Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig: partenariats; Comenius: partenariats Comenius Regio; Grundtvig: ateliers	21 février 2012
Erasmus: programmes intensifs (PI), mobilité étudiante à des fins d'études et de stages (y compris pour le certificat d'habilitation à l'organisation de stages pour les consortiums d'établissements) et mobilité du personnel (missions d'enseignement et formation du personnel)	9 mars 2012
Grundtvig: assistanats, projets de volontariat des seniors	30 mars 2012
Programme transversal: activité clé 1 — visites d'étude	
Premier délai:	30 mars 2012
Second délai:	12 octobre 2012
Programme transversal: toutes les autres activités	1er mars 2012

En ce qui concerne les visites et échanges Grundtvig et les visites préparatoires dans le cadre de tous les programmes sectoriels, il existe plusieurs délais spécifiques à chaque pays. Pour les connaître, veuillez consulter le site web de l'agence nationale compétente de votre pays.

5. **Informations complètes**

Le texte intégral de l'«appel général à propositions EFTLV 2011-2013 — Priorités stratégiques 2012» ainsi que le «guide du programme EFTLV 2012» et les informations sur les formulaires de candidature disponibles peuvent être obtenus à l'adresse internet suivante: http://ec.europa.eu/education/llp/doc848_fr.htm

Les candidatures doivent obligatoirement respecter les dispositions du texte intégral de l'appel et du guide du programme EFTLV et être soumises à l'aide des formulaires prévus.